



Association de Bruley

Inscriptions aux Centres de Loisirs de Familles Rurales Bruley : A lire attentivement !

Nous avons décidé depuis quelque temps de nous organiser différemment pour collecter les dossiers d'inscription aux différents centres de loisirs organisés par Familles Rurales Bruley.

L'augmentation de la fréquentation des Centres de Loisirs, dont nous nous réjouissons, nous a quelquefois contraints à vous recevoir dans des conditions ne garantissant pas la confidentialité nécessaire au traitement de certaines données (financières, médicales). Pour les bénévoles vous accueillant, il était impossible d'accueillir les parents dans l'ordre d'arrivée, et de traiter les demandes de documents et questions fusant de toutes parts...

Très souvent, des dossiers nous étaient remis sous pli le jour de la permanence sans que nous puissions les vérifier avant le départ du parent. C'est lors de la saisie informatique que nous découvrons l'absence de documents obligatoires tels que les fiches sanitaires...

Par ailleurs, de trop nombreux parents nous remettaient leur dossier d'inscription dans la boîte aux lettres de l'association, en retard et sans nous avertir. Cela était doublement problématique :

- **Pour l'association**, devant respecter strictement des quotas réglementaires d'encadrement des enfants. Elle ne peut, lorsque toutes les places disponibles sont attribuées, accepter de nouvelle inscription sans déroger à la loi. La responsabilité des membres de l'association en cas d'accident serait lourdement engagée. Sans en arriver là, on imagine l'inconfort généré pour une équipe travaillant en sous-effectif... et pour vos enfants, encadrés par des animateurs moins disponibles !
- **Pour les familles concernées** qui, si nous ne pouvons recruter d'animateurs supplémentaires faute de temps – c'est déjà difficile en s'y prenant à l'avance ! – se verront refuser l'accueil de leur enfant.

Ces constats nous ont amenés à vous proposer depuis 2019 de nouvelles modalités de permanence :

- **à une date unique pour les centres aérés des petites vacances, lors d'une permanence de 3 heures le samedi matin,**
- **lors de deux permanences pour les centres aérés des grandes vacances et les mini-camps.**

A votre arrivée, vous devrez donc vous présenter à un premier guichet pour faire établir votre carte d'adhésion annuelle à l'association Familles Rurales. Cette adhésion doit faire l'objet d'un règlement **séparé, par chèque ou en espèces** (nous ne pouvons accepter les chèques vacances en règlement de l'adhésion à Familles Rurales).

N'oubliez pas que votre cotisation à Familles Rurales bénéficie des dispositions de la Loi « Coluche » et est en partie déductible de votre impôt sur le revenu. Découvrez également les avantages liés à la carte Familles Rurales dans la brochure téléchargeable en même temps que ce dossier.

Bien sûr, si vous avez déjà pris par ailleurs une carte, valable pour l'année civile en cours, il vous suffira de la présenter à l'accueil.

Ensuite :

Si vous n'avez pas pu imprimer préalablement votre dossier d'inscription un dossier vierge vous sera remis à ce premier guichet et vous pourrez le remplir en attendant votre tour.

Si vous avez pu télécharger et imprimer votre dossier avant de venir (voir l'encart « bien préparer mon dossier » ci-après), présentez-vous lorsque cela sera votre tour au premier guichet « inscriptions » libre, où un membre de l'association vérifiera qu'il est complet et recevra votre règlement. Il vous remettra également un reçu pour tout règlement en espèces ou par Chèques Vacances.

Cet accueil individualisé nous permettra de répondre en toute confidentialité à vos questions : par exemple vous confirmer la tranche tarifaire dans laquelle vous vous situez en fonction de votre quotient familial.

Si vous êtes dans l'impossibilité absolue de vous rendre à la permanence ou de nous faire remettre votre dossier complet par un tiers pendant cette permanence, il est impératif de nous contacter AVANT la permanence pour nous en avertir, et nous communiquer le nom et l'âge du ou des enfants devant être inscrit(s). Un rendez-vous pourra alors vous être donné pour remettre votre dossier, dans un délai le plus bref possible.

Nous n'accepterons plus, désormais, de dossier d'inscription remis après la date de la permanence.

De même, pour que votre enfant soit accueilli au centre, son dossier devra être complet.

BIEN PREPARER MON DOSSIER

NB : Vous devez constituer un dossier par enfant inscrit, mais il est possible d'effectuer un règlement unique des inscriptions de plusieurs enfants au centre aéré. Les Mini-Camps d'été seront à régler à part.

Le dossier d'inscription complet comprend :

- Une fiche d'inscription dûment remplie.
- Une fiche sanitaire complétée (celle fournie en février sera valable pour l'année civile, sauf nouvelle information médicale devant y être portée : nouvel antécédent, vaccin, diagnostic d'allergie, etc). Vous pouvez joindre à cette fiche la photocopie des double-pages « vaccinations » du carnet de santé de l'enfant).
- Le Règlement Intérieur signé en deux exemplaires (l'un est pour vous).
- L'attestation d'aisance aquatique, **indispensable** pour les activités des mini-camps. Vous pouvez télécharger le modèle à remplir en même temps que les autres pièces du dossier et le faire compléter rapidement à la piscine).
- Votre attestation CAF, en particulier si votre quotient familial est inférieur à 800 ou si vous bénéficiez de l'aide au temps libre. Pensez à en joindre une copie à votre dossier.
- Le règlement de la somme due, soit :
 - *Par chèque, libellé à l'ordre de Familles Rurales Bruley
 - *En espèces (nous vous remettrons un reçu)
 - *En Chèques Vacances (nous vous remettrons un reçu, et nous vous rappelons qu'il nous est interdit de rendre la monnaie sur les Chèques Vacances)

N'oubliez pas qu'une partie non négligeable de l'organisation des Centres de Loisirs est assumée par des bénévoles. En plus du travail accompli en amont et en aval de ces évènements, ils et elles vont se rendre disponibles tout au long de ces permanences pour vous recevoir, quand vous n'y passerez que quelques minutes. Merci de leur faciliter la tâche !